

Bulletin communal n° 362 – Décembre 2022

## PROJET BOÎTE À LIVRES



La Municipalité a pour projet d'installer une boîte à livres dans un endroit stratégique de la commune.

Mais qu'est-ce qu'une boîte à livres ?

C'est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture.

Les enfants du CMJ se sont rendus, le samedi 19 Novembre, chez Jean-Pierre COAT, accompagnés de Lynda JAOUEN (référente CMJ et adjointe aux affaires scolaires et sociales), de Hervé LIEGEOIS (Maire) et d'un parent d'élève pour voir les cabines qui ont été utilisées sur le char du carnaval. Il serait judicieux de confectionner la boîte à livres à l'aide de ce matériel existant.

Les enfants, enchantés de leur visite, ont déposé plusieurs idées de décoration ; restera à trouver un nom.

Afin de rendre la boîte opérationnelle, nous avons besoin d'aide : **AVIS aux Volontaires**.

Les enfants pourront ensuite entreprendre la décoration.

*Pour plus d'informations, contacter Lynda JAOUEN : [Lynda.jaouen@tremaouezan.bzh](mailto:Lynda.jaouen@tremaouezan.bzh)*

## Avis de la Mairie

Le Maire  
présentera  
ses vœux à  
tous les  
habitants de  
la commune,  
le vendredi  
6 janvier  
à 19h00  
à la salle  
polyvalente.

## Modification du PLUI

Durant toute la durée de la concertation, un dossier de présentation et d'information précisant les objectifs poursuivis par la procédure de modification n°1 du PLUI est mis à la disposition du public :

- en version dématérialisée sur le site internet de la CAPLD : <https://www.pays-landerneau-daoulas.fr/modification-n1-du-plui/>

- en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture, à la Mairie de Trémaouézan, et au siège de la Communauté d'agglomération (Maison des Services Publics – 59, rue de Brest à Landerneau) .

Ce dossier de concertation comprend les *pièces de procédure* ainsi que le *registre de concertation* sur lequel les habitants peuvent écrire leurs observations. Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancement du dossier, notamment par les notices techniques lorsqu'elles seront décidées.

## ETAT CIVIL

Bienvenue à Tom LE BORGNE né à Brest le 1<sup>er</sup> Novembre 2022.  
Félicitations aux parents.

## URBANISME

### DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

#### **Demande :**

GAUTIER – centrale photovoltaïque – 4 novembre 2022

#### **Accord :**

QUENAON – division parcelle – 27 octobre 2022

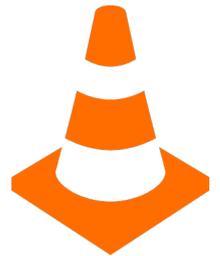
### PERMIS DE CONSTRUIRE

#### **Accords**

BENGLOAN WINTREVERT – habitation – 18 novembre 2022

TRAN LEMORT – habitation – 18 novembre 2022

## TRAVAUX



Des travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable auront lieu sur la commune à compter du 05 décembre 2022 jusqu'au 16 janvier 2023, entre Le Helles sur la VC4 à Trémaouézan et le carrefour de la VC1 à Plouédern.

Ces travaux provoqueront des restrictions de circulation et la mise en place de déviations temporaires. Pour assurer la sécurité des personnels et le bon déroulement des travaux, la VC4 sera interdite dans les deux sens les jeudi 08/12 et vendredi 09/12 entre Le Helles et Kerudalar, puis le lundi 12/12 entre Kerudalar et le carrefour de la VC1 à Plouédern. Seul l'accès des riverains et des secours sera autorisé. Des déviations seront mises en place afin de permettre la continuité des circulations. Les transports scolaires seront assurés normalement.

Au delà de ces dates, la circulation sera autorisée sur une chaussée rétrécie ponctuellement. La plus grande prudence est demandée aux usagers afin de garantir la sécurité de tous.

Pour les riverains, l'accès aux propriétés sera assuré, avec quelques perturbations possibles mais limitées dans le temps. Il n'y aura pas de coupure générale d'alimentation en eau. Seule une coupure ponctuelle aura lieu lors du branchement de chaque abonné sur la nouvelle conduite, plus ou moins longue selon la nature et l'ampleur des travaux nécessaires. A l'issue des travaux, les lieux seront remis à leur état initial, conformément à un état effectué avant travaux.

La commune et les entreprises comptent sur le civisme de chacun pour que cette opération, au bénéfice de tous, se déroule dans de bonnes conditions."

## La bûche de Noël

Une belle pâtisserie aujourd'hui, mais la bûche de Noël était autrefois, un énorme bois de chêne, hêtre, orme, arbre fruitier... un bois dur à combustion lente. Appelée Kef nedeleg, kod an nedeleg, an etev nedeleg ou encore tos an nedeleg, la bûche était aspergée d'eau bénite et de sel avant d'être brûlée. La combustion pouvait durer plusieurs jours, mais devait surtout chauffer la veillée de Noël après la messe... Les braises étaient recueillies, car elles avaient des vertus médicinales. On prétendait aussi qu'elles protégeaient de la foudre, des serpents et qu'elles purifiaient l'eau de pluie. Les invités repartaient parfois chez eux avec un sabot plein de braises, ce qui leur permettait d'allumer le feu à leur retour chez eux....



**Toute l'équipe municipale vous souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année !**



## Tartiflette à Trémaouézan

### Suivie d'une soirée dansante

Organisée par l'Amicale laïque de l'école de Trémaouézan  
Pour une école dynamique !

Venez nombreux !

**Samedi 28 janvier 2023 dès 19h**

Salle Polyvalente

#### Tarifs des repas :

- adultes (tartiflette, salade verte, glace, café) : 12 €
- enfants (tartiflette, glace) : 8,50 €

Sur réservation au 06 26 69 95 62 ou [apeamicalelaïque@gmail.com](mailto:apeamicalelaïque@gmail.com)

## Histoire



École de  
Trémaouézan



## BON D'INSCRIPTION

À déposer dans la boîte aux lettres de l'école ou à renvoyer par mail :  
[apeamicalelaïque@gmail.com](mailto:apeamicalelaïque@gmail.com)

NOM : .....

Prénom : .....

Nombre de repas :

Adultes : \_\_\_\_\_ Enfants : \_\_\_\_\_

- .....à emporter  
 .....sur place

Merci de votre participation !

# informations utiles, petites annonces



Si vous souhaitez nous faire parvenir un article ou une annonce, envoyez-les à l'adresse suivante : **Buhezandre@remaouezan.bzh**

Les articles pour le bulletin de Janvier sont à nous faire parvenir pour le 15 décembre.



Scannez-moi pour découvrir le nouveau site et y retrouver les anciens bulletins municipaux

[remaouezan.bzh](http://remaouezan.bzh)

## Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



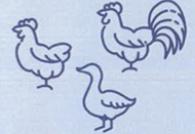
[www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Culture  
Élevages  
Pêcheeries

## RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr) Arrêté du 24 février 2006 - [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.

**!** Si une mortalité anormale est constatée  
Conservé les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER  
Culture  
Élevages  
Pêcheeries

## OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON D'ARMES TROUVÉES OU HÉRITÉES DU 25 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE



VOUS NE SAVEZ PAS QUOI EN FAIRE ?  
**ON LES RÉCUPÈRE !**  
VOUS SOUHAITEZ LES CONSERVER ?  
**VENEZ LES DÉCLARER !**



- **A Quimper** – Pépinière d'entreprises – 13A Route de l'Innovation – 29000 Quimper

- **A Châteauneuf du Faou** – brigade de gendarmerie - Route de Quimper - 29520 Châteauneuf-du-Faou

- **A Landerneau** – brigade de gendarmerie - 14, rue Henri Dunant - 29800 Landerneau

- **A St Pol de Léon** – brigade de gendarmerie - 33, rue de Roscoff - 29250 Saint-Pol de Léon

**Les usagers pourront s'y présenter, sans rendez-vous, de 9h à 17h.**